

Communiqué

Bruxelles, le 24 octobre 2005

Groupe de travail de Normalisation



Contact :

Luc Sterck

02/661.44.05

luc.sterck@telebib2.org

www.telebib2.org

Le groupe de travail de Normalisation annonce le release 01.01.2007 des échanges structurés de données.

Lors de sa réunion du 12 octobre dernier, le groupe de travail Normalisation a pris des décisions importantes en matière d'échange de données de contrats par voie électronique.

Le groupe de travail a terminé et approuvé un release d'échanges qui sera présenté au secteur sous le nom de "Release 01.01.2007". Ce release consiste principalement à compléter des séries d'échanges du Release 01.01.2006 mais également à enrichir le contenu de certains de ces échanges.

Compte tenu du fait que tous les acteurs du secteur ont déjà réalisé des efforts considérables pour implémenter le Release 01.01.2006, le contenu du Release 01.01.2007 a été volontairement limité. Le groupe de travail de Normalisation a dès lors décidé de reprendre les échanges comptables dans le release qui suit le release 01.01.2007.

En exécution de l'accord sectoriel concernant les délais d'implémentation des échanges entre les applications des entreprises et les sociétés de software (SLA3), la date du 01.01.2007 est confirmée comme date de lancement du nouveau release.

Les dates de début et de fin de la période pour le développement des modalités de compatibilité et la date de mise en production seront communiquées en temps opportun.

Toutes les informations destinées aux développeurs seront prochainement publiées sur le site Internet TELEBIB2 sous la forme de Message Content Inventories (MCI) et de Message Implementation Guides (MIG). Les MCI sont neutres de toute syntaxe et constituent les fondements des descriptions des messages. Les MIG consistent en des descriptions détaillées des messages basés sur le standard universel UN/EDIFACT.

La mise en application des décisions prises par le groupe de Normalisation contribuera largement à l'optimisation de la communication opérationnelle entre les assureurs et le canal du courtage au niveau de l'émission et de la gestion des contrats d'assurances.

(*) Groupe de travail Normalisation: l'organe mis en place par la Commission Mixte de Suivi afin de gérer la normalisation au sein du secteur.

La Commission Mixte de Suivi est l'organe qui gère le protocole d'accord entre l'union professionnelle des entreprises d'assurances (Assuralia) et les fédérations d'intermédiaires. Ce protocole concerne la normalisation sectorielle des documents, données et procédures que les entreprises d'assurances et les courtiers s'échangent mutuellement afin d'accroître la productivité.